

## **Mission et stratégie du Centre régional Europe de la FIT**

*(Projet élaboré en janvier 1998 par G. Mauriello et G. Jaekel, revu par le Comité directeur en mars 1998 à Rome.)*

### **Mission du CRE**

La mission du Centre régional Europe est, sous les auspices de la FIT, de favoriser les intérêts des traducteurs professionnellement actifs en Europe et plus spécifiquement:

1. Encourager le rapprochement des conditions de formation, d'accès, de pratique et de reconnaissance de la profession dans les différents pays d'Europe
2. Faciliter et promouvoir les contacts entre les associations européennes membres de la FIT pour rapprocher leurs cultures nationales
3. Favoriser les échanges d'expériences et de pratiques professionnelles pour parvenir aux objectifs cidessus.

### **Stratégie du CRE**

Pour la période courant jusqu'à la date de la prochaine Assemblée générale.

Cette stratégie est sujette à révision à la fin de chaque mandat.

La stratégie à suivre par le CRE dans ses activités doit être fondée sur les quatre orientations principales définies dans sa mission : 1) formation, 2) accès, 3) pratique, 4) protection.

Le CRE doit prendre position sur chacune de ces quatre orientations et décider comment il veut aborder ces questions afin de définir à la fois son approche générale de chacune et la ligne d'action concrète qu'il veut suivre. Cette ligne d'action se traduira en un programme d'activités (à court, moyen et long termes) et en actions spécifiques à réaliser, selon les priorités. Il faut pour cela rétablir une image claire des objectifs et fixer des buts spécifiques.

#### **1 – Formation**

La stratégie du CRE en ce qui concerne la formation des traducteurs et interprètes est de se tenir constamment informé des institutions de formation existant sur la scène européenne, de bien comprendre leur approche, leur offrir assistance et conseil en ce qui concerne les programmes et les cours, encourager les niveaux d'enseignement les plus élevés et le rapprochement des contenus, favoriser la formation de formateurs et le renforcement constant de leurs connaissances, fournir aide et conseils pour les stages des étudiants. Pour parvenir à ces objectifs, le CRE doit à tout moment confier ce domaine à un membre de son Comité

directeur et participer dans toute la mesure du possible à tous les projets, comités ou manifestations centrés sur les questions de formation.

## 2 – Accès

La stratégie du CRE en ce qui concerne l'accès à la profession doit être d'encourager les associations européennes membres de la FIT et le public en général à accepter l'idée que certaines qualifications minimum sont requises pour entrer dans la profession. Cela ne peut avoir que des effets positifs sur le statut de la profession. En particulier, le CRE doit favoriser les systèmes d'accréditation et encourager les associations européennes membres de la FIT à les adopter. Pour atteindre ces buts, le CRE doit publier des recommandations et consacrer ses efforts à renforcer la prise de conscience des associations membres et de l'opinion publique.

## 3 – Pratique

La stratégie du CRE en ce qui concerne la pratique professionnelle doit être d'utiliser tous les moyens possibles pour améliorer les normes de qualité, encourager des normes élevées de pratiques professionnelles et souligner la nécessité d'une formation continue. Pour atteindre ces buts, le CRE doit publier des recommandations concernant les problèmes tels qu'assurance qualité et certification ; il doit encourager les associations européennes membres de la FIT à renforcer la prise de conscience de leurs membres en ce qui concerne la qualité, adopter un code de conduite et un code déontologique et organiser des cours de développement professionnel. Le CRE lui-même doit organiser, aider à organiser et participer aux manifestations européennes conçues pour renforcer cette prise de conscience et le profil professionnel des traducteurs ainsi que le développement continu de la compétence professionnelle. Il doit contribuer à la diffusion de l'information sur les meilleures pratiques professionnelles et encourager les traducteurs à les adopter.

## 4 – Reconnaissance

La reconnaissance renforce le statut de la profession. La reconnaissance continuera probablement d'être subordonnée aux politiques nationales en fonction des différentes cultures, traditions et approches de ce problème dans les divers pays d'Europe. Le CRE doit se tenir constamment informé des développements de ce domaine et jouer le rôle de centre de recueil et de diffusion de l'information afin que les résultats atteints dans un pays puissent inspirer et aider les autres. En ce qui concerne la protection des intérêts des traducteurs, le CRE doit se tenir informé de toutes les questions affectant les traducteurs et agir auprès des autorités appropriées chaque fois que c'est utile ou nécessaire. À partir de sa connaissance générale de la situation en Europe, il doit également offrir aide et conseil aux associations membres pour résoudre leurs problèmes liés au statut et à la protection des intérêts des traducteurs.

\*\*\*

Ceci posé en ce qui concerne la ligne générale d'action du CRE, il faut considérer que le CRE doit situer ses actions sur un arrièreplan de relations bilatérales nombreuses, qui doivent être maintenues et renforcées. Sur ces points, le CRE doit également avoir une stratégie. Elle est définie cidessous.

## **CRE – FIT**

À partir des exigences et des directives provenant des membres du CRE et de son comité directeur, la relation de travail entre le CRE et la FIT doit être développée. Beaucoup de choses ont été réalisées déjà dans ce domaine mais le fonctionnement de cette relation doit être revu périodiquement, par exemple à l'occasion du rapport annuel, et toute idée nouvelle doit pouvoir être exprimée et mise à l'essai, sous réserve qu'elle n'entre pas en conflit avec les statuts de la FIT. Dans la mesure où le CRE peut apporter son aide à d'autres centres régionaux à cet égard, ceci doit être fait.

## **Comité Directeur du CRE - associations membres**

Les contributions financières étant de nature volontaire, les efforts qui peuvent être accomplis pour le compte du CRE ou pour la profession de la traduction en Europe en général sont nécessairement un peu limités. Le CRE, devant traiter toutes les associations européennes membres de la FIT de la même manière, qu'elles paient ou non la contribution volontaire, doit maintenir une circulation d'information qui corresponde à ses moyens. Une lettre d'information existe déjà et elle doit être poursuivie. Les retours d'information, idées, propositions des membres doivent être encouragés au cours de tout mandat, et les membres doivent être conscients de ce qui peut être considéré comme un temps de réponse réaliste.

Le rassemblement principal du CRE est son assemblée générale, qui a lieu tous les trois ans. Ces réunions étant peu fréquentes, on fera tous les efforts nécessaires pour assurer qu'elles aient une atmosphère aussi proche de celle d'une conférence que possible, par opposition avec une simple Assemblée générale. Les thèmes possibles devront être discutés à l'avance, afin de composer un programme attirant.

## **CRE – UE**

L'Union européenne, en tant qu'organisation, est importante pour le CRE, non seulement en raison des décisions prises et des réglementations mises en œuvre, mais aussi parce que c'est le plus gros client de traduction d'Europe. En tant que client l'UE agit non seulement pour satisfaire un besoin mais dans le cadre d'une volonté politique. Le CRE occupe une position unique dans cette situation et doit travailler dans toute la mesure du possible à maintenir de bonnes relations et des liens étroits avec les institutions et les projets de l'UE. Les exemples actuels en sont la Plateforme européenne de la traduction, le projet POSI et le programme MLIS.

## **CRE - Utilisateurs de traductions**

En dehors de l'Union européenne, le CRE peut jouer le rôle de lien entre la profession de la traduction et les utilisateurs de traductions. Le CRE ne peut avoir à cet égard aucun statut légal mais peut sans doute jouer le rôle de source d'information, de groupe de pression ou de médiateur.

D'une manière générale, le CRE estime que notre stratégie et nos ambitions doivent correspondre à nos ressources limitées. Une fois les décisions prises et une ligne d'action réaliste adoptée, le CRE doit s'assurer, dans la mesure de ses capacités, que les objectifs sont atteints.

Pour que le CRE soit une force vitale dans la profession de traducteur, il doit être considéré comme un facteur important aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de cette profession. Pour y parvenir il faut un profil élevé, des actions concrètes conduisant à des résultats et un nombre de membres croissant. Quelle que soit la modestie de nos moyens il est important de construire constamment sur les profits déjà obtenus. Ce doit donc être un objectif important pour le CRE de travailler dans la direction de la participation active de toutes les associations européennes membres de la FIT.